

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW

72033

Objet

Subvention exceptionnelle  
au V.B.C.R.

DATE DE CONVOCATION

7 avril 1979

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 1979

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	20
Nombre de votants	26

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le onze avril à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET,  
DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD,  
GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET,  
MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TETARD par M. POUMAILLOUX, VIAUD par M. PAPEAU,  
POUGET par M. MONTRON, LACHAUD par M. LIS, TAP par M. CABAL,  
NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. COLLE

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre reçue le 19 février 1979, M. MOREL, Président du  
V.B.C.R. a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle,  
afin d'aider le club pour les déplacements de l'équipe junior  
féminine de volley-ball, championne du Poitou pour la saison  
1978-1979 dans la poule finale du Championnat de France.

La Commission Jeunesse et Sports a proposé dans l'immédiat  
l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000 F.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports du 20  
février 1979,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 avril 1979,

### DECIDE :

- d'attribuer au V.B.C.R. (Volley-Ball Club de ROYAN) une subvention  
exceptionnelle de 6 000 F, cette somme étant imputée sur les  
crédits ouverts au Budget 1979, sous la rubrique "Crédits  
Réservés" du chapitre 945 article 657.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



SOUS-DIRECTEUR ARRIVÉE LE  
17. AVR. 1979  
DÉLIBÉRATION EXÉCUTIVE  
LA 1.46 DU C.M.U